REÇU EN PREFECTURE
le 02/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20260928-DCM26_70B-D

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE MONTGERON

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°26/70**

**OBJET : Aide à la requalification des devantures, des enseignes commerciales - Lancement de la nouvelle campagne à compter de l'année 2026 et approbation du nouveau règlement d'attribution**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI (à partir de la délibération n°26/64), M. KNAFO, Mme POULET, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme CARLOS MARQUES, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. LE MEUR (sauf délibération n°26/72), M. SOUMARE (à partir de la délibération n°26/61), Mme TOUCHON, M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme POIVRE, Mme BOULAY, M. MILOSEVIC (jusqu'à la délibération n°26/73)

Absents ayant donné procuration
Mme GUERY ayant donné procuration à M. GAUDEAU
Mme RIOU-HARCHAOUI représentée par Mme POULET (jusqu'à la délibération n°26/63)
M. DUROVRAY ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme FERRIER ayant donné procuration à M. FERRIER
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à M. PRIM
M. HIDRI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI
M. MILOSEVIC ayant donné procuration à Mme BOULAY (à partir de la délibération n°26/73)

Absents :
M. ALLARD
M. LE MEUR (ne prend pas part au vote à la délibération n°26/72)
Mme BENZARTI
M. SOUMARE (délibération n°26/60)

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 02/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20260928-DCM26_70B-D

**PROJET DE DÉLIBÉRATION N°26/70**

**OBJET : LANCEMENT DE LA NOUVELLE CAMPAGNE D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES DEVANTURES ET DES ENSEIGNES COMMERCIALES A COMPTER DE 2026 ET APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION**

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1413-1, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Considération l'installation du Conseil municipal en date du 29 mars 2026,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner les projets d'amélioration des espaces publics en favorisant la requalification des devantures et enseignes commerciales de la Ville afin de pérenniser l'activité commerciale locale et d'attirer de nouveaux commerçants,

Considérant la nécessité d'adopter un nouveau règlement d'attribution des subventions,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 23 septembre 2026,

**Le Conseil municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**À l'unanimité,**
**Abstention :** M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE

**APPROUVE** Le règlement d'attribution des subventions ci-annexé.

**PRECISE** Que la campagne d'aide à la requalification des devantures et enseignes commerciales est lancée à compter de l'année 2026.

**DIT** Que les crédits prévus pour cette campagne seront déterminés et inscrits annuellement dans le cadre du vote du budget.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Sylvie CARILLON**
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France